



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT 393**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 4 septembre 2018 le règlement suivant.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 393**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 393 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 12<sup>e</sup> jour de septembre deux mille dix-huit.

Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière